

La qualité de la vie à l'école ne suffit pas à garantir les résultats

La qualité de vie à l'école est-elle un facteur de réussite en termes de performances scolaires ? On se doute que oui. Mais, jusqu'à présent, on ne peut pas le prouver. Sur ce thème, la littérature scientifique internationale des vingt dernières années, passée au peigne fin par un rapport du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco), ne permet pas de trancher. Présenté le 2 octobre, ce rapport d'Agnès Florin et Philippe Guimard, du Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN), fait état de nombreuses études, aux résultats souvent contradictoires ou évasifs. Ce qui, en revanche, est attesté est que la valorisation du bien-être des enfants, loin d'être une spécificité française, est une préoccupation montante dans les pays développés. Sa conception a évolué : au-delà d'éléments objectifs tels que les taux de mortalité, de maladie ou de handicap, sa mesure inclut désormais la façon subjective dont les enfants eux-mêmes apprécient leur situation. C'est le cas du rapport de l'Unicef « Bilan Inno-

Personne n'est hostile au bien-être à l'école. Et tout le monde est persuadé qu'il est un facteur favorable aux performances scolaires. Mais, entre ces deux objets complexes et évolutifs, les relations de causalité restent difficiles à établir scientifiquement

centi 13 » (publié en 2016 mais utilisant sur l'éducation des données issues de PISA 2012), qui compare les inégalités de bien-être dans les pays riches. Avec 85 % des enfants de 11, 13 et 15 ans se déclarant satisfaits de leur vie, ce rapport situe la France en 18^e position, parmi les 29 pays étudiés. En France et concernant l'école, les termes de qualité de vie et de bien-être n'apparaissent qu'à partir de 2012 dans les textes officiels. Ils sont associés à la no-

tion de « climat scolaire » mise en avant notamment par les travaux d'Eric Debarbieux, dont une enquête réalisée en 2011 pour l'Unicef France montrait que plus d'un quart des élèves de CM1, CM2 et 6^e déclaraient qu'ils n'aimaient « pas beaucoup ou pas du tout » l'école, soit un taux préoccupant. Cependant, dès lors qu'il s'agit de croiser qualité de vie et performances académiques, les conclusions se dérobent. « *Les travaux visant à examiner l'impact de la satisfaction de vie perçue des élèves ou de leur bien-être à l'école sur leurs résultats académiques et leur réussite scolaire sont beaucoup plus rares et aboutissent à*

des résultats non consensuels », constate le rapport du Cnesco. Ainsi, une étude publiée en 2015 par la chercheuse Tamara Hubert pour la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) montre une corrélation « assez forte » entre climat scolaire et notes aux épreuves écrites du brevet, mais rappelle qu'une corrélation ne se confond pas avec un rapport de cause à effet : est-ce un bon climat qui agit en faveur de meilleurs résultats, ou de mauvais résultats qui dégradent le climat ? « *Il est difficile, dit cette étude, d'identifier clairement le sens d'influence.* » Comme le note le Cnesco, « *les relations entre bien-être et performances scolaires sont complexes, varient au cours des trajectoires scolaires* ». Trop complexes ? Sans doute sont-elles encore plus difficiles à cerner sur le long terme, par exemple dans le rapport positif au savoir que pourrait durablement établir une scolarité sereine. « *Plus les élèves se sentent bien à l'école, plus ils se sentent compétents et cela a une incidence positive sur leurs performances scolaires* », affirme quand même le rapport du Cnesco. Mais les chercheurs ajoutent que cette relation « *doit être appréhendée à long terme, et sur un nombre d'enfants plus important* ». Ils placent en effet leurs espoirs sur les futurs résultats du suivi, jusqu'à la 3^e, des 15 000 élèves du panel CP 2011 de la DEPP, qui « *constituera une opportunité pour approfondir cette question* ». Affaire à suivre. L. C.

LE POINT AVEC ...

Marie-Rose Moro* :

« La bienveillance est à la fois un postulat éthique et un choix pragmatique »

Le concept d'éducation bienveillante a parfois suscité des sarcasmes, certains enseignants y voyant une nouvelle figure de l'« enfant-roi ». Qu'en pensez-vous ?

Il y a au moins deux bonnes raisons de défendre la bienveillance. D'abord, les élèves apprendront d'autant mieux dans une ambiance bienveillante, leur permettant à la fois d'avoir envie d'apprendre et de le faire avec plaisir. La deuxième raison tient à notre attitude vis-à-vis des jeunes qui,

pour une raison ou une autre, affrontent des difficultés dans leur rapport à l'école. Nous n'avons pas seule-

ment affaire à des élèves, mais à des enfants ou adolescents qui se trouvent dans un processus de développement complexe sur tous les plans : cognitif, affectif, relationnel, physiologique, neurologique... Certains traversent des moments de doute existentiel ou de régression qui peuvent aller jusqu'à de vrais symptômes psychologiques ou psychiatriques. Ceux-là représentent 10 % d'une classe d'âge. Quant aux phobies scolaires, qui ont beaucoup augmenté ces cinq dernières années, elles atteignent 1 % à 2 % d'une classe d'âge. Ce ne sont donc pas des phénomènes marginaux. Si l'on se refuse à une posture bienveillante, cela veut dire qu'on enlève à ces jeunes toute chance de s'en sortir. La bienveillance est à la fois un postulat éthique et un choix ■■■

* Professeure de pédopsychiatrie à l'université Paris-Descartes, chef de service de la Maison des adolescents



L'ACTUALITÉ

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Bac, voie professionnelle : conclusions « début 2018 » annonce le ministre

Auditionné le 3 octobre par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, Jean-Michel Blanquer a indiqué que les concertations sur le baccalauréat et sur la voie professionnelle seront lancées « dans le courant du mois d'octobre » et devront aboutir à des conclusions « début 2018 ». Concernant la réforme du baccalauréat, les effets sur la classe de 2^{de} pour la rentrée 2018 seront « nécessairement petits car les délais sont courts », a-t-il souligné. La « réflexion » sur la voie professionnelle portera sur la rénovation des diplômes « du CAP au BTS », au regard « des grands enjeux des transitions écologique et numérique » et « à la lumière de ce qui existe dans d'autres pays ». Le ministre de l'éducation s'est exprimé sur une série d'autres sujets. Il souhaite notamment que l'orientation des élèves se fasse « beaucoup plus en continuum, avec plus de lien avec les réalités économiques et sociales, plus d'information et beaucoup plus de connaissances des perspectives qui s'ouvrent » ainsi qu'une « atten-

tion particulière là où les enfants n'ont pas par leur situation familiale les moyens de cette information ». Sur l'avenir de l'éducation prioritaire, Jean-Michel Blanquer a assuré qu'il n'était « pas question de remettre quoi que soit en cause » mais s'interroge sur la manière « d'être le plus efficace dans l'allocation des moyens ». Il a par ailleurs donné comme imminente l'annonce d'un « plan » sur les activités périscolaires. Jugant à ce propos que les projets éducatifs de territoire sont « parfois assez formels », il entend « travailler en faveur d'un contenu qualitatif renforcé et sur de nouveaux outils pour les communes », en particulier « pour les publics les plus fragiles ».

CSP : « un point d'interrogation » pour Jean-Michel Blanquer

Dans cette même audition par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, Jean-Michel Blanquer a évoqué l'avenir du Conseil supérieur des programmes (CSP) après la démission de son président. Lorsque ce conseil a été créé, « c'était une institution indépendante pour élaborer les programmes », a-t-il dit, « d'autres institutions créées par la loi de refondation ont fait

démonstration de leur intérêt. Je pense par exemple au Cnesco. Par rapport au CSP, il y a un point d'interrogation en raison des polémiques créées ». Le ministre est d'autre part revenu sur la rentrée en musique et l'éducation artistique et culturelle, indiquant qu'avec son homologue de la culture, il prépare « un plan » comportant de nouvelles mesures en faveur de la musique à l'école, « par exemple en assurant la systématisme d'une chorale dans chaque école de France ». Il s'est également exprimé sur la médecine scolaire, se fixant l'objectif de « réussir la visite médicale pour tous les élèves de 6 ans », qui « n'est pas une réalité aujourd'hui ». Conscient de la pénurie de médecins scolaires, il souhaite une « coopération plus étroite avec le ministère de la santé » et envisage la possibilité que des médecins non scolaires contribuent à cette visite obligatoire. Il faudrait, selon lui, « mettre le concours de médecin scolaire aux concours des internes des facultés de médecine ». Un sujet sur lequel « nous allons progresser mais je ne peux pas dire à quel rythme », a-t-il précisé. Enfin, la création d'une « cellule laïcité » qu'il avait annoncée dans *L'Express* du 13 septembre, « sera effective dans le courant du mois d'octobre », a-t-il assuré.

LE POINT AVEC... (SUITE)

■■■ pragmatique. Elle est aussi une façon de donner corps à la fraternité que proclame la devise de la République. C'est ce que nous avons plaidé, avec l'inspecteur général Jean-Louis Brisson, dans notre rapport « Bien-être et santé des jeunes », remis au président de la République en novembre 2016.

Certains objecteraient que la bienveillance est un concept sans assise scientifique...

La bienveillance comprend l'empathie. Et les travaux sur l'empathie impliquent différentes disciplines qui vont de la neurobiologie à la psychanalyse. L'empathie a aussi une dimension politique, puisqu'elle détermine le lien à l'autre, le rapport au collectif et l'expérience du vivre-ensemble. C'est une notion à la fois très intime et collective, dont on trouve les soubassements philosophiques du côté de Paul Ricoeur, de Jacques Derrida ou d'Hélène Cixous aujourd'hui. La bienveillance est donc tout sauf un concept mou.

Comment éviter que la recherche du bien-être des élèves soit perçue comme une injonction aux enseignants de résoudre seuls les problèmes sociaux ?

Le bien-être ne dépend pas, bien sûr, que de l'école mais celle-ci a une telle place aujourd'hui dans la vie qu'un enfant qui ne s'y sent pas bien ne sera pas heureux. L'inverse n'est pas vrai, car même des enfants brillants scolairement peuvent être malheureux et ne pas le montrer. Mais il est

certain que celui qui est en difficulté est malheureux. L'école a une telle force symbolique – c'est là où l'on apprend le rapport aux autres, à ses camarades et aux adultes en dehors de la famille – que les blessures d'école, qui sont des blessures de l'estime de soi, sont considérables. Certains adolescents fanfaronnent, prétendent que ça leur est égal, mais ce n'est pas vrai. Ceux qui nous arrivent nous disent leur désespoir. Et même une fois guéris de leur angoisse ou de leur dépression, le lien avec l'école ne se reconstitue pas tout seul. Dans plus de la moitié des cas, il faut les accompagner pour leur redonner confiance. Par exemple pour certains d'entre eux, on va négocier avec l'équipe éducative qu'il ne soit pas noté pendant un mois ou deux ou qu'il ne reprenne pas immédiatement les cours de telle discipline...

Appréciez-vous la création d'un corps unique de psychologues de l'éducation nationale ?

C'était une proposition de notre rapport ! Ce corps unique existe aujourd'hui, a commencé à recruter. C'est une vraie révolution. Il y a maintenant au sein de l'école des professionnels formés dont la fonction est le souci de la santé psychologique. La prochaine amélioration serait que dans les établissements, il y ait à la fois une équipe pédagogique et une équipe santé. Celle-ci, pour l'instant, n'existe que sur le papier car la médecine scolaire est sinistrée. Certains départements ne comptent plus qu'un seul médecin scolaire. Les examens systématiques des enfants ne sont pas faits.

Un universitaire de gauche pressenti pour mener la concertation sur le bac

Pour mener les discussions avec la communauté éducative sur la réforme du baccalauréat, un universitaire de gauche, l'ancien directeur de Sciences Po Lille, Pierre Mathiot, a été pressenti par Jean-Michel Blanquer. Si sa nomination, sur ce dossier délicat, devient effective – le jeudi 5 octobre, jour de bouclage de cette *Lettre*, le ministère ne souhaitait pas confirmer cette information du *Monde* –, elle représentera un choix marquant de la part du ministre, dont les prises de position ces dernières semaines étaient saluées par la droite conservatrice. Professeur des universités en science politique à l'institut d'études politiques lillois, Pierre Mathiot, 50 ans, avait été chargé par Najat-Vallaud-Belkacem d'une mission pour développer les « parcours d'excellence » en direction des élèves de l'éducation prioritaire. Il avait soutenu Martine Aubry lors de la primaire socialiste de 2011, mais il est surtout connu dans le milieu éducatif pour son investissement dans les programmes de démocratisation des grandes écoles.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La cantine, témoin des inégalités scolaires

Une enquête publiée le 3 octobre par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) montre comment la restauration scolaire reflète les inégalités sociales à l'école. Les élèves issus de familles défavorisées sont environ deux fois plus nombreux (40 %) que ceux issus de familles favorisées (22 %) ou très favorisées (17 %), à ne pas fréquenter la cantine de leur établissement. Cette réalité est encore plus nette si l'on se concentre sur les réseaux d'éducation prioritaire : dans les éta-





blissements concernés, les deux tiers des élèves issus de milieux défavorisés ne bénéficient pas de la restauration scolaire. En REP +, seul un adolescent sur quatre déjeune à la cantine. « *Le grand mal français que sont les inégalités scolaires s'invite jusque dans les réfectoires de cantine, et c'est d'autant plus grave que ce sont ceux qui en sont exclus qui auraient le plus à gagner à leur fréquentation* », a commenté la présidente du Cnesco, Nathalie Mons, soulignant le rôle de la restauration scolaire de qualité dans la prévention de certaines maladies comme l'obésité. D'importants progrès ont été accomplis : plus de neuf établissements sur dix proposent leur propre service de restauration, et seulement 30 % des collégiens n'y sont pas inscrits – contre presque la moitié il y a vingt ans (45 %). Le premier obstacle semble être que certaines familles ne peuvent assumer le prix moyen du repas, de 3,30 euros par enfant (5,40 euros dans le privé). Seulement 40 % des chefs d'établissement déclarent appliquer une politique tarifaire spécifique pour les plus démunis ; dans la moitié des cas, cela peut aller jusqu'à la gratuité. Et seulement un quart des collèges et lycées permettent la souplesse que constitue un règlement ponctuel « au ticket ». Autre piste d'explication : les familles qui peuvent bénéficier d'aides des collectivités territoriales n'en font pas toujours la demande. Enfin, un repas végétarien n'est proposé que dans 17 % des établissements interrogés. L'enquête a porté sur un échantillon de 3 800 collèves et lycées, sur lequel 869 réponses exploitables ont été retenues.

Gestion des enseignants : la Cour des comptes contre « l'immobilisme »

« *Gérer les enseignants autrement : une réforme qui reste à faire* » : c'est le titre du nouveau rapport – le précédent date de 2013 – sur la gestion des personnels enseignants, rendu public le 4 octobre par la Cour des comptes. Celle-ci dénonce « l'immobilisme », « les rigidités » et « l'uniformité » en ce domaine. Elle juge que le quinquennat précédent a été de ce point de vue une « occasion manquée »

LES PUBLICATIONS

Pour une école qui prend soin

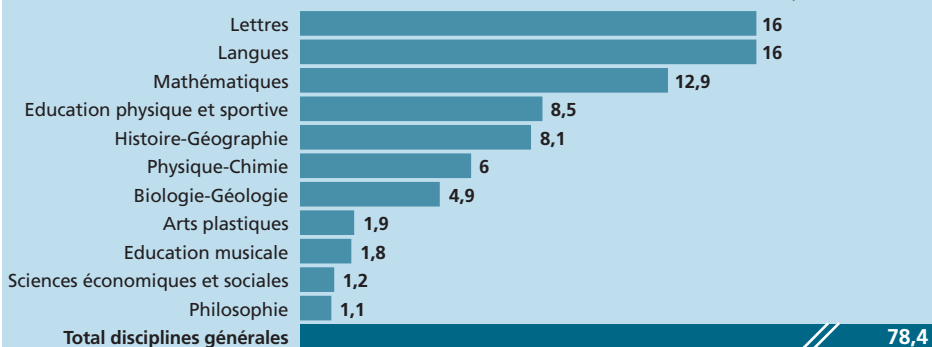
Pour certains, la question du bien-être à l'école n'est pas légitime, et la poser relèverait déjà d'une compassion un peu bêtifiante, suspectée de vouloir relativiser la transmission des connaissances. Ce numéro de *Diversité*, la revue éditée par le réseau Canopé, ne trouverait donc pas grâce à leurs yeux, puisque, coïncidant avec un colloque à Paris sur ce même thème, il parcourt toutes les pistes de travail qui concourent à la santé et au bien-être en éducation. Les deux thèmes sont liés car, ainsi que le rappelle l'éditorial, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne définit pas la santé comme l'absence de maladie, mais comme un « état de complet bien-être physique, mental et social ». Ils sont liés aussi par les textes officiels de l'éducation nationale, qui promet une éducation à la santé et, depuis 2014, une « école bienveillante », ces derniers termes étant repris dans les documents de présentation de la rentrée 2017, qui s'inscrivent donc à ce sujet dans la continuité. De la prévention des conduites addictives aux défis de l'éducation inclusive, des enjeux du climat scolaire au rôle de l'affectivité dans l'éducation, toutes les facettes du sujet sont explorées dans ce numéro. Sans oublier un texte subtil du sociologue David Le Breton sur tout ce qui peut être tenté pour « arracher à leur pesanteur » des adolescents en mal de vivre.

Prendre soin. Santé et bien-être en éducation. Diversité n° 189, 169 pages, 15 €

LES CHIFFRES

Les professeurs de lettres et de langues représentent 32 % des enseignants des disciplines générales du secondaire

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS DEVANT ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ PUBLIC EN 2016-2017, EN %



SOURCE : MEN-DEPP

les réformes menées n'ayant pas permis une « transformation en profondeur ». Entre 2012 et 2017, 54 000 postes ont été créés dans l'éducation nationale, de nouvelles indemnités ont été versées, les rémunérations et les carrières ont été revalorisées, la masse salariale a augmenté de 7,5 %, mais tout cela, déplorent les magistrats de la rue Cambon, « sans contreparties » demandées aux enseignants en matière d'organisation et de temps de travail. Les 13 recommandations du rapport abordent des sujets hautement conflictuels. Comme en 2013, la Cour des comptes plaide pour que les heures d'enseignement soient déterminées sur l'année. Ce service « annualisé » comprendrait les heures de cours, mais aussi les missions effectuées hors de la classe (projets, formations, etc.). Il permettrait aussi, selon la Cour, de s'adapter aux besoins des élèves, qui fluctuent au fil des mois, et de réduire la perte de cours en fin d'année liée aux examens, qui n'est pas compensée, aujourd'hui, par plus d'heures en début d'année. Il aurait enfin pour effet d'améliorer le remplacement des enseignants absents, alors que seules « 5 à 20 % » des absences de courte durée sont remplacées dans le secondaire (77 % au primaire), indique le rapport. Autre sujet sensible, la « bivalence » reste une des pistes évo-

BRÈVES

Lettre ouverte. Le SGEN-CFDT a publié le 3 octobre une lettre ouverte au futur président (ou à la future présidente) du Conseil supérieur des programmes (CSP). « *Nous ne vous connaissons pas encore, et nous ne savons pas quels critères ont présidé à la décision (...) de vous nommer* », écrit le SGEN, rappelant qu'il avait soutenu la création de cette institution, qu'il reste attaché à son « indépendance », et que celle-ci avait permis « un rapport plus transparent et réfléchi aux programmes d'enseignement ». En conclusion, le syndicat espère que le CSP pourra « poursuivre sereinement » ses travaux et que des « changements d'orientation » ne viendront pas « mettre à mal l'objectif de démocratisation de l'école ».

Conviction forte. Devant les responsables de l'enseignement privé d'Auvergne-Rhône-Alpes, réunis le 2 octobre, Laurent Wauquiez, président (LR) de la région, a exprimé la « conviction forte » que, « sous prétexte de pédagogisme, on a renoncé à construire et à transmettre ». Selon lui, « les philosophies de la déconstruction » ont conduit « à une société malheureuse », avec « des enfants livrés à eux-mêmes ». « *Je crois à l'autorité du professeur, à la transmission, qui sont compatibles avec la modernité, a-t-il assuré. Il ne faut pas renoncer aux repères que vous incarnez : travail, effort, réussite. Je suis convaincu que l'éducation du XXI^e siècle a besoin des valeurs que vous portez.* »

Grand couac. Pour Liliana Moyano, présidente de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), l'assouplissement des rythmes scolaires décidé par le gouvernement est « le grand couac de la rentrée ». Ce changement, a-t-elle estimé le 4 octobre, « ne va pas dans l'intérêt des élèves » et crée « une disparité entre les territoires ». Par ailleurs, les évaluations de CP sont « en décalage avec les apprentissages » et la mise en œuvre des CP à 12 se heurte à des difficultés, selon la FCPE, qui juge cette rentrée « très étrange » du fait des « annonces qui se succèdent sans concertation ni direction affirmée ».





L'AGENDA

■ **Le mercredi 11 octobre**: « La rentrée en éducation prioritaire », rencontre de l'Observatoire des zones prioritaires (OZP), de 17 heures à 19 heures, collège Jean-Baptiste-Poquelin, 6, rue Molière, 75001 Paris.

Rens.: <https://www.ozp.fr/>

■ **Du 13 au 15 octobre**: « Les continuums (école-collège, collège-lycée, lycée-postbac). Quelle place pour le baccalauréat dans un contexte de réforme annoncée », aux Journées d'Avignon des adhérents d'Education & devenir.

Rens.: <http://www.educationetdevenir.net/>

■ **Le mardi 17 octobre**: « Religions, discriminations, racisme en milieu scolaire », journée d'étude, organisée par le laboratoire Education, cultures, politiques (Lumière Lyon-II) et le Centre Alain-Savary (ENS-IFE), à l'ENS de Lyon, 15, parvis René-Descartes, 69007 Lyon.

Rens.: <http://ife.ens-lyon.fr/ife>

■ **Du lundi 23 au jeudi 26 octobre**: « Les apprentissages en coopération : une didactique est-elle possible ? », université d'automne de l'OCCE, avec notamment Patrick Rayou, Jacques Bernardin, Yves Reuter, Nicolas Go, Sylvain Connac et Bruno Robbes, à l'ESPÉ, ZAC des Barbanniers, avenue Marcel-Paul, 92230 Gennevilliers.

Rens.: www.occe.coop

■ **Du jeudi 2 au dimanche 5 novembre**: Biennale internationale de l'éducation nouvelle, organisée par le GFEN, les CEMÉA, l'ICEM-Pédagogie Freinet, le CRAP – Cahiers pédagogiques et la Fédération des établissements scolaires publics innovants (Fespi); à l'ESEN, 2, boulevard des Frères-Lumière, 86360 Chasseneuil-du-Poitou.

Rens.: <http://www.cahiers-pedagogiques.com/>

www.lalettrededeeducation.fr

Retrouvez notre agenda en accès libre sur notre site internet.

L'ACTUALITÉ

■ ■ ■ quées par la Cour des comptes pour réformer le métier, mais le rapport va plus loin en plaidant pour une « polyvalence » des professeurs en 6^e, sur le modèle du primaire. Il préconise aussi de faciliter les échanges entre écoles et collèges, un professeur de collège pouvant, par exemple, effectuer des heures dans l'école voisine, voire y être détaché provisoirement. L'affectation des enseignants débutants sur les postes difficiles s'est « accentuée », déplore la Cour des comptes, indiquant que la part des nouveaux titulaires affectés dans les établissements réputés difficiles est passée de 20 % à 23,6 % entre 2011 et 2016. Elle souhaite que soit donné au chef d'établissement le pouvoir de choisir ses personnels et que soit étendu le système des « postes à profil ».

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Le patron de l'enseignement catholique hausse le ton

La conférence de presse de rentrée de l'enseignement catholique, le 3 octobre, a été l'occasion pour son secrétaire général, Pascal Balmand, d'exprimer son mécontentement sur plusieurs dossiers tout en dressant un bilan chiffré, encore provisoire, de l'évolution des effectifs de ce secteur. L'enseignement catholique, sous contrat avec l'Etat, accueille 2 098 066 élèves, chiffre en hausse de 0,6 %, soit 12 436 élèves de plus qu'en 2016. En dix ans, l'augmentation est d'environ 93 000 élèves. Pascal Balmand a précisé qu'il n'adhérait pas à l'idée d'une « fuite » des familles vers le privé pour échapper aux réformes éducatives et croit plutôt à un « effet démographique ». M. Balmand a haussé le ton à propos de trois « difficultés » rencontrées avec le gouvernement. La première a trait aux suppressions de contrats aidés. Celles-ci touchent aussi l'enseignement catholique où 4 000 personnes, sur un total de 10 000, « se sont

L'ARRONDI

665 000

élèves en formation professionnelle en lycée (rentrée 2016, public et privé)

retrouvées dans le désarroi le plus total du jour au lendemain », a-t-il fait valoir en réclamant un « moratoire ». Un autre désaccord porte sur la rémunération des enseignants suppléants mobilisés pour pallier les absences, qui demeure inférieure de 400 à 600 euros par mois à celle de leurs homologues du public. La non-association de l'enseignement privé à la concertation engagée sur l'entrée dans l'enseignement supérieur est également un motif de tension. « Qui donc raisonne en termes de concurrence ? », a-t-il demandé. M. Balmand s'est aussi insurgé contre l'attitude des rectorats qui, en refusant au secteur privé des ouvertures de postes, « ignorent délibérément la notion de besoin éducatif reconnu », issue de la loi Debré régissant les rapports entre l'Etat et l'enseignement privé sous contrat. Critiquant le retour, autorisé par le gouvernement, à la semaine de quatre jours dans le primaire, qui ne répond pas à « l'intérêt des enfants », M. Balmand a marqué ses distances envers les mises en cause de la pédagogie et plaidé pour des « pédagogies différenciées », permettant à chaque élève de progresser à son rythme.

LES TEXTES OFFICIELS

Paru au BO

■ Concours national de la Résistance et de la déportation (CNRD), année 2017-2018 (note de service, BO du 28 septembre).

POUR DÉCOUVRIR LA LETTRE DÈS LUNDI. ABONNEZ-VOUS

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner complété et accompagné de votre règlement ou de votre bon de commande administratif à :

La lettre de l'éducation, service abonnements, A 1500, 62066 Arras Cedex 9.

OUI, JE M'ABONNE À « LA LETTRE DE L'ÉDUCATION » POUR 36 NUMÉROS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE AU TARIF DE 89 €

Je règle dès aujourd'hui en euros par

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

Carte bancaire n°

Date de validité

Noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte (près de la signature)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Je préfère régler à réception de ma facture :

Prénom : Nom :

Établissement : E-mail :

Adresse :

Code postal : Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2017

170RLEBULWEB

ABONNEMENTS :

La Lettre de l'éducation, service abonnements,
A 1500, 62066 Arras Cedex 9
France métropolitaine : Abonnements,
changements d'adresse, relations clientèle :
32 89 (Service 0,30 €/min + prix appel ;
de 9 heures à 18 heures). Fax : 01-57-67-44-65
DOM-TOM et étranger : 33 (0)1-76-26-32-89
Courriel : abo@lemonde.fr.

Édité par la Société éditrice du Monde (SA)
Directeur de la publication : **Louis Dreyfus**

Imprimerie Advence
139, rue Râteau, Parc des Damiers, 93120 La Courneuve.
Commission paritaire des journaux et publications :
n° 1116 I 88575 - ISSN : 1166-3359
PRINTED IN FRANCE

Le Monde ■ LA LETTRE DE L'ÉDUCATION
80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13.
Courriel : lalettre.education@lemonde.fr.

Responsable éditorial : **Grégoire Allix**.
Rédaction : **Luc Cédelle**,
avec le pôle éducation du Monde.
Réalisation : **Service production du Monde**.
Cartes et graphiques : **Service infographie du Monde**.

